

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

LE DERNIER ACTE du Conseil de Fabrique

Samedi dernier, l'huissier procédait à la saisie réelle des meubles et immeubles d'Albert Grosvalet, débiteur de la Fabrique en sa qualité d'entrepreneur malheureux de la réfection de l'église incendiée.

Cette saisie-exécution a été pratiquée à la requête et au nom de M. Ozon, président de la Fabrique, et de M. Elouard Bidet, trésorier.

Bien entendu, avant d'en arriver là, il a fallu que le Conseil de fabrique en entier délibère pour savoir si le dit Conseil mettrait à exécution la condamnation que son curé avait obtenue du Conseil d'Etat contre Grosvalet.

Cette délibération a dû avoir lieu, nous n'en doutons pas, pour que l'on agisse en rendant exécutoire la sentence de la condamnation.

Cependant, le 30 novembre, dans la soirée, le trésorier de la Fabrique rassurait M^{me} Grosvalet en lui annonçant amicalement que le Conseil de fabrique avait décidé de ne pas mettre à exécution le jugement qui avait été obtenu du Conseil d'Etat contre l'entrepreneur de l'église.

C'était en effet le droit du Conseil de fabrique d'en agir ainsi, de se contenter d'une satisfaction morale; si c'était son droit, c'était également son devoir de mettre en pratique sa religion par un acte de tolérance, pour faire oublier à sa victime toutes les tribulations et toutes les turpitudes dont elle avait été abreuée.

Pour la première fois, à notre connaissance, le Conseil de fabrique aura donné l'exemple qu'une administration exécute son débiteur sans merci et jusqu'au bout.

A la décharge des membres de la fabrique, devons nous dire qu'tout le monde sait que, dans la circonstance, ils se sont faits les exécuteurs de M. l'abbé Légasse curé de Saint-Pierre, qui procède suivant les traditions de sa famille.

Là est leur faute et leur faiblesse, parcequ'ils n'auraient pas dû consentir à faire au nom de la fabrique ce que certainement aucun d'eux n'aurait voulu faire pour son propre compte sachant devoir n'en rien retirer.

Ils ignoraient sans doute que le droit était d'exécuter ou de ne pas exécuter le jugement, pouvant se contenter de la satisfaction morale qu'ils jugeaient si nécessaire à leur curé. D'un autre côté, ils auraient dû se rappeler qu'ils avaient été les complices de Viéla pour imposer à Grosvalet une réfection d'église à un prix dérisoire, avec des conditions draconiennes mettant le pauvre entrepreneur à la merci des caprices de cet architecte improvisé.

Ce que nous avançons est si vrai, que l'homme technique de la fabrique avouait bêtement dans son mémoire d'estimation des travaux faits qu'ils s'élevaient à . . . 42.000 francs mais qu'il en restait à faire pour . . . 25,000 . . .

Soit un total de . . . 67.000 francs

Cet aveu, d'un cynisme révoltant, est la condamnation de l'ignorance de cet homme et de ceux qui l'ont aidé à imposer un travail de réfection de 67,000 fr. pour 46,000 francs.

Voilà comment on ruine des pauvres diables, comment on met sur la paille des Sautet et des Grosvalet en leur imposant des entreprises avec des estimations trompeuses de gens incapables d'apprécier la dépense d'une construction ou d'une réfection, ce qui est encore plus difficile.

Ceux qui osent dire et soutenir que c'est là faire acte de commerce; à ceux là nous n'hésitons pas de dire que ce sont des j. f. ils en donnent la preuve par leur langage, si déjà ils ne l'ont donnée autrement.

Qui ne sait que les fonctions de fabriciens sont honorifiques et que comme tels on doit avoir assez d'énergie pour se refuser d'apposer sa signature au bas d'une procédure devant servir à l'exécution d'un malheureux qui a été hypocritement trompé par l'incapacité d'un Viéla.

Cet architecte de quatre sous ayant été imposé par la fabrique sur les injonctions de son curé, elle seule devait supporter les conséquences de son imprévoyance ou de sa subordination, puisque Viéla n'est plus là pour répondre de ses incapacités, et qu'il a fui le pays.

Quant à M. l'abbé Légasse, nous retrouvons en lui, comme nous l'avons déjà dit plus haut, toutes les traditions exécutives et sans pitié des autres Légasse; et le prêtre pousse la représaille jusqu'à méconnaître et faire violer cette hypocrisie religieuse qu'il invoque tous les dimanches en ces termes: **prions pour nos ennemis.**

Cette invocation mystique voudrait-elle dire dans ses conséquences: accablons-les sans merci et jusqu'à extermination. Tel faisait autrefois le Grand Prêtre des Juifs, dont les bras levés en l'air servaient de signal à la continuation du carnage des présumés ennemis du Dieu de Paix, et dont le pillage était la convoitise.

Pour obvier à la lassitude du Grand Prêtre, deux lévites étaient chargés de lui maintenir les bras en l'air jusqu'à la fin du combat. C'est ce que fait le Conseil de fabrique en soutenant les représailles vindicatives de son curé contre le malheureux entrepreneur, que l'on vient de saisir et que l'on va faire vendre dans quelques jours.

LE BRAS DROIT de Monsignore Légasse

Tout Saint-Pierre sait que l'abbé Rocher est le bras droit de Monsignore Légasse, que c'est lui qui commande en maître au presbytère, qui tranche tout et qui dirige tout.

Combien de gens ont eu des histoires de toutes sortes avec cet abbé intransigeant qui n'a rien du prêtre, si ce n'est l'habit qu'il porte du reste assez mal.

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons dû relever les incartades de ce monsieur, et encore tout dernièrement pour



avoir bousculé un jeune garçon au milieu du parcours d'un enterrement.

Voilà l'homme violent dont M. l'abbé Légasse aime à s'entourer; cela ne fait certes pas honneur à sa perspicacité, mais notre curé croit peut-être arriver à dominer l'aversion qui va de jour en jour grossissant contre sa domination cléricale et de famille.

C'est encore là où son esprit de famille l'abuse au point de croire qu'il arrivera à la longue à dominer tout le monde: qu'il convienne donc que le joug de l'oppression est plus insupportable de la part d'un prêtre que chez qui que ce soit, et que l'on fait tout pour le secouer, même de créer une Action laïque et d'en faire partie, pour échapper au danger du cléricalisme.

Voilà où le tempérament de M. l'abbé Légasse, qui est volontaire, commet une erreur tout en s'abusant, et les déclarations pleines de fiel que l'abbé Rocher vient de faire au Nouvelliste de Bretagne nous sont une preuve, par ses incitations nouvelles, que le mot d'ordre des troubles que nous venons de subir est parti du presbytère.

Comme nous entendons prouver les faits que nous avançons et boucler nos adversaires, nous allons reproduire la lettre de M. l'abbé Rocher, quoiqu'elle soit mensongère dans ses explications du mobile de la manifestation.

On savait déjà ce qu'était ce vicaire à la figure blême et au regard haineux, on l'a vu intransigeant et sans éducation auprès de malheureux parents que la mort de leur enfant avait plongés dans le deuil et dans le plus grand chagrin que l'on puisse concevoir, et où il fut sans entrailles.

On le verra de même dans ses écrits, et nous laissons à nos adversaires eux-mêmes de juger si M. l'abbé Légasse n'a pas commis une faute grave et intentionnelle de conserver comme vicaire cet abbé Rocher qui, par tempérament, n'est capable que d'occasionner et de fomenter des troubles.

La faute est d'autant plus grave que c'est l'homme que M. l'abbé Légasse a mis à la tête du patronage, comme éducateur de la jeunesse saint-pierraise.

Nous devons de posséder l'article de l'abbé Rocher à un de nos amis de Saint-Malo, qui nous l'a adressé sous enveloppe.

Sans doute que l'abbé Rocher, dans son exaltation, pensait que sa prose ne viendrait pas jusqu'à Saint-Pierre: c'est là où lui et M. l'abbé Legasse se sont grossièrement trompés. Et peut-on faire autrement que de dire et de soutenir que le supérieur ecclésiastique a donné son assentiment à son vicaire d'écrire cet article, comme il le donnait à son frère pour insulter une partie de la population dans la «Vigie».

Nouvelliste de Bretagne du 14 février

Nous recevons, datée du 29 janvier, l'intéressante lettre ci-dessous:

On n'ignore pas, en France le triste sort de nos marins Saint-Pierrais, à la

suite de deux malheureuses campagnes de pêche, sort aggravé encore par l'incendie du 2 novembre 1902 qui détruisit l'unique église et le Palais de Justice.

On sait aussi avec quel zèle et quel dévouement Mgr Légasse, préfet apostolique des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, a fait appel à la charité française dans le but de venir en aide à cette vaillante et catholique population, désireuse de reconstruire son église, mais impuissante à le faire elle-même. Cette église, malgré des difficultés de toutes sortes, est aujourd'hui en bonne voie de construction: le gros-œuvre est presque achevé: des personnes charitables ont déjà donné ou promis les objets du culte les plus indispensables. Mais il reste encore beaucoup à faire, car, une fois l'église terminée, il faudra la meubler et aussi assurer au clergé une habitation convenable.

Malgré cette perspective encore peu rassurante, l'espoir commençait à renaître dans les coeurs. La dernière campagne de pêche n'ayant pas été aussi mauvaise que les précédentes, on se disposait déjà à affronter vaillamment la nouvelle et l'on osait encore se promettre d'heureux jours.

Mais une nouvelle épreuve attendait la population catholique de Saint-Pierre.

Déjà en 1903, on avait profité de son malheur pour lui imposer, malgré ses énergiques protestations, la laïcisation des écoles tenues par les Frères de Ploërmel. Ah! le moment était bien choisi et ceux qui provoquèrent alors cette mesure savaient bien ce qu'ils faisaient!

Du moins les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny lui restaient et dirigeaient les écoles des filles avec autant de zèle que de dévouement. *Miquelon et l'île aux Chiens* ne furent laïcisé que l'année dernière et non sans difficultés. Les Miquelonnais ont même refusé pendant longtemps d'envoyer leurs enfants à l'école laïque et si quelques-uns y ont consenti depuis, c'est uniquement devant les menaces de se voir retirer le maigre morceau de pain que leur procure en ce moment le bureau de bienfaisance.

On espérait donc que le chef-lieu serait respecté et que le gouvernement de la République n'oseraient pas froisser les sentiments intimes d'une population déjà si éprouvée. Mais on avait compté sans les soi-disant anticléricaux du pays, car il existe aussi à Saint-Pierre de ces hommes qui sacrifiaient volontiers l'avenir économique de tout un pays pour le plaisir d'ennuyer les curés et les bonnes Sœurs. Au nombre de quarante environ, ils ont ceci de particulier ou de bizarre qu'ils vont encore à la messe et que presque tous font leurs pâques. Cela ne les empêche pas de faire partie d'une sorte d'*Action laïque* fondée récemment par un citoyen nommé Lagrosillière, un mulâtre martiniquais, faisant fonction d'avocat agréé près le tribunal de Saint-Pierre.

Depuis quelque temps, ce dernier était accusé d'avoir écrit au ministre

des colonies que «la laïcisation est impossible à Saint-Pierre et qu'il ne comprenait pas pourquoi le gouverneur, auquel ne l'avait pas faite en même temps qu'à Miquelon et à l'île aux Chiens».

C'est sans doute sur cette injonction que le ministre câbla dans ce sens au gouverneur et que celui-ci prit, il y a environ quinze jours, un arrêté fixant la laïcisation aux prochaines vacances de Pâques.

A cette nouvelle, grand émoi à Saint-Pierre! Des catholiques s'assemblent et se concertent. On arrête le texte d'une pétition demandant le maintien des Sœurs à la tête des écoles des filles ou au moins l'ajournement d'une mesure qui, prise en ce moment, nécessiterait la création de nouveaux impôts, découragerait les meilleures volontés et accentuerait encore l'émigration en masse au Canada. En moins de deux jours, 2.500 signatures, représentant toute la population adulte de Saint-Pierre, sont recueillies, et le samedi 13 janvier, vers 2 heures de l'après-midi, la population tout entière se portait devant l'hôtel du gouvernement en criant: «Vivent les Sœurs! Vive la liberté! Pas d'impôts nouveaux!» Le gouverneur promit à plusieurs reprises de transmettre immédiatement au ministre le vœu exprimé par les pétitionnaires et invita les manifestants à attendre avec calme le résultat de sa démarche.

Mais il était trop tard. Convaincu que le citoyen Lagrosillière était l'auteur de la lettre qui avait provoqué cette mesure, la population très surexcitée faillit lui faire payer cher cet excès de zèle anticlérical. En quelques instants son habitation fut cernée; des hommes résolus en enfourcèrent les portes, en brisèrent les fenêtres, et se mirent activement à sa recherche. C'est alors qu'on put voir ce triste personnage, traqué comme une bête fauve obligé d'enjamber une fenêtre, de grimper sur le toit, et de là, essayer d'intimider la foule en la menaçant de son revolver. C'en était fait de lui sans l'intervention de la police, du maire, ceint de son écharpe, et du gouverneur lui-même, accourus à temps pour lui porter secours; mais c'est plus mort que vif qu'il put réintégrer son domicile mis à sac. Pendant ce temps, la police essayait, en vain, de disperser les manifestants. Ce ne fut que le soir, vers 9 heures, qu'après avoir eu connaissance d'un télégramme ministériel, annonçant l'ajournement de la laïcisation jusqu'aux grandes vacances, qu'ils consentirent à se retirer.

Voilà certes une bonne journée pour les catholiques de Saint-Pierre! mais ils ne sont pas des hommes à se contenter d'un pareil résultat: ils veulent à tout prix garder leurs sœurs et ils les garderont quoi qu'il arrive. «Au mois de septembre, disent-ils, nous recommencerons s'il le faut et nous verrons bien si, pour faire plaisir à quarante énergumènes remor-



par un nègre. l'on osera troubler ainsi toute une population et continuer à la froisser dans ses convictions les plus chères. »

Nous aimons à croire que tous les catholiques de France applaudiront de tout cœur à cette belle conduite de leurs frères Saint-Pierrais et qu'ils n'auront jamais à regretter d'être venus si généreusement en aide à cette vaillante et intéressante population.

F. ROCHER

Voilà in extenso les incitations de M. l'abbé Rocher précédées d'un préambule flagorneur à l'adresse de nos marins et de M. l'abbé Légasse.

Comme on en conviendra, elles ne sont pas de notre invention, mais elles prouvent bien que la manifestation était prémeditée et que le pétitionnement n'en a été que le prétexte plausible.

Si on discutait notre dire, qu'il nous suffise de faire remarquer que l'abbé Rocher incite encore les gens à recommencer au mois de septembre faisant ainsi l'apologie du crime. S'il le fait, c'est qu'il se croit assuré de la complaisance de l'administration et de la justice, qui n'avaient de célérité que pour atteindre la victime que le cléricalisme désigne à leurs coups, et pour assurer la vengeance personnelle que le gouverneur Angoulvant voudrait arracher à un tribunal d'exception.

PRÉOCCUPATIONS LÉGASSIÈRES

Dans la reproduction de l'article de « l'Humanité », où ce journal cite la réplique défensive de M. Légasse, on a remarqué que ce dernier et son agent à Saint-Pierre n'ont eu qu'une préoccupation, celle de mettre à couvert le gouverneur Angoulvant, celui qui leur a octroyé tant de faveurs et tant de passe-droits.

Cette préoccupation se fait sentir dans cette phrase du télégramme : **craignons calomnies contre le gouverneur**. Peut-on faire voir le bout de l'oreille plus maladroitement, en voulant blanchir un complice par quelques dénégations de pure forme, quand nous avons relevé les faits qui sont à la charge de M. Angoulvant, et dont il ne se blanchira jamais, malgré la subtilité d'esprit dont il dispose.

La même rengaine se retrouve dans la réplique de M. Légasse, quand il proclame que le gouverneur n'a nullement besoin d'être défendu, dans cette affaire.

Avec cela que nous ignorons toute la participation que le gouverneur a prise à la préparation de la manifestation quand on surprend un de ses personnages à dire publiquement : il fallait qu'elle ait lieu. Voilà qui est assez explicite, que veut-on de plus ?

M. le gouverneur Angoulvant ne s'était-il pas plaint à l'un de nous de ses ennuis administratifs ? La phrase a été retenue et elle a fait le tour de Saint-Pierre : **Que de difficultés pour administrer et gouverner votre pays**. Son interlocuteur objectait que l'on ne rencontrait que les difficultés que l'on se créait à plaisir.

Jamais prédiction n'a été plus vraie et M. Angoulvant peut se dire qu'il s'est créé toutes les difficultés dont il a à répondre aujourd'hui.

Nous nous sommes contenté de l'avertir, n'ayant pas le pouvoir de l'arrêter dans ses entreprises. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour critiquer ses actes et dévoiler la partialité revolte dont ils sont entachés.

Jeune et présomptueux, M. Angoulvant, sans expérience, a été grisé par le pouvoir et par l'encens que tant de courtisans ont fait fumer devant lui pour mieux le posséder. Une fois parti, ces courtisans seront les premiers à jeter la pierre au partant et à préparer leur vasselage auprès du nouvel arrivant.

Suppression du poste de gouverneur des îles Saint-Pierre et Miquelon

M. Clémentel vient de faire signer un décret supprimant à Saint-Pierre et Miquelon le poste de gouverneur. Le ministre des colonies poursuit ainsi une politique d'économie qui sera appréciée de tous.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon constituent, à proprement parler, une simple station de pêche, et leur importance économique est entièrement subordonnée au succès des campagnes des mouilliers métropolitains. Ceux-ci ne passent que la belle saison à Saint-Pierre et Miquelon; la population fixe est fort peu nombreuse.

Pour administrer celle-ci et pour régler les questions techniques que soulèvent l'armement et les mouvements des goélettes, il a paru au ministre qu'il était inutile de maintenir à la tête de la colonie un haut fonctionnaire dont la solde élevée grève lourdement les finances locales.

Celles-ci subissent les mêmes fluctuations que l'industrie de la pêche, qui a été désastreuse dans ces dernières années. Il était donc indispensable de réaliser sur le budget modeste de la colonie toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services. Le budget, comprimé à l'extrême, ne présentait plus aucune élasticité. M. Clémentel a compris que le moment était venu de modifier l'organisation même de Saint-Pierre et Miquelon et de la mieux proportionner à la véritable importance de la colonie.

du *Petit Journal*

INFORMATIONS

Par décret du 4 février, le gouvernement général des îles Saint-Pierre et Miquelon est supprimé, il en est de même de la direction de l'intérieur.

Le gouverneur est remplacé par un administrateur aux appontements de 12,000 francs.

L'administrateur est assisté d'un Conseil d'administration, dont les membres n'ont que voix consultative.

En feront partie : le chef du service judiciaire, le chef de l'inscription maritime, le trésorier-payeur, le chef du service des douanes et le président de la Chambre de Commerce.

En plus de ces membres faisant partie de droit du Conseil d'administration, il y aura à élire comme membres quatre habitants notables, dont deux titulaires et deux suppléants.

M. Angoulvant se refuse, paraît-il, à prendre le gouvernement de Mayotte, qu'il considère comme un poste de disgrâce.

L'administrateur devant prendre le gouvernement de la colonie serait nommé et on s'attend à son arrivée au prochain courrier pour mettre toutes ces réformes à exécution.

M. Antonetti Raphaël, chef de bureau à la Côte des Somalis, est désigné comme administrateur à Saint-Pierre.

COMMUNICATION

On nous communique l'ordre du jour suivant :

LE CERCLE D'ACTION LAÏQUE

réuni en séance ordinaire le vendredi 2 mars 1906, sous la présidence du mulâtre-nègre Lagrosilière, remercie chaleureusement l'énergumène F. Rocher de sa belle lettre publiée dans le *Nouvelliste de Bretagne* du 14 février où il fait une si importante réclamation cléricale au **Cercle d'Action Laïque** et où il délivre un certificat si vérifique de civisme républicain à Monsieur le gouverneur Angoulvant.

Se sépare aux cris de : « Vive la calotte républicaine protectrice du franc-maçon Angoulvant. »

Pour le Cercle d'Action Laïque,

Le bureau reconnaissant

DU JOURNAL LE SOCIALISTE

On lit dans le Socialiste du 17 février, sous la rubrique **Martinique**:

Nos camarades, conformément au vote du congrès de Châlon, ont décidé de soutenir vaillamment la lutte aux prochaines élections législatives et de mener activement l'action ouvrière.

Ils ont d'abord pris la résolution d'assurer la réapparition de l'organe « Le Prolétaire ». Quand ces lignes paraîtront, ce sera un fait accompli et le Prolétaire viendra prendre sa place à côté des organes de notre parti.

La Fédération a ensuite posé, dans la circonscription Nord de l'Île, la candidature de notre ami Joseph Lagrossilliére.

Radicaux et progressistes se préparent à combattre avec acharnement le militant socialiste. Partout nous affirmerons une fois de plus notre programme d'action ouvrière et de lutte de classes.

CARNAVAL

Sa Majesté Carnaval a fini ses exploits et Dame Folie a remisé ses grelots jusqu'à l'an prochain.

Par nos belles soirées de janvier et de février, beaucoup de masques ont circulé en bandes joyeuses composées de personnes de la même famille.

On nous a assuré que beaucoup de femmes s'étaient passé cette année ce divertissement inoffensif et peu coûteux d'usurper pour quelques heures les vêtements de leur seigneur et maître.

Ceux qui verraiient mal à ces distractions de famille extra muros se montreraient des censeurs et des moralistes bien sévères.

Au rink, les spectateurs se soiit montrés moins empressés que les autres années; mais en revanche les travestissements des patineurs et patineuses ont été aussi nombreux que d'habitude. Et ils ont eu le mérite d'intriguer les habitués de notre skating-rink.

A signaler: deux écoliers, le frère et la sœur, faisant l'école buissonnière en chapeaux de paille et la glace aux pieds, qui ont eu la veine de ne pas attraper de coup de soleil ni de rhume.

Remarqué aussi, une militaire qui, par sa crânerie, aurait pu faire campagne avec son mari et être son compagnon d'armes.

Un groupe de jeunes garçonnets, aux allures féminines, et faisant les muscadins, a beaucoup intrigué le beau sexe, aux formes un peu trop saillantes ou trop rebondissantes, lesquelles n'auraient pu s'effacer dans le rang.

S'il y a eu de légères critiques d'offusquées de la part de quelques matrones,

ce ne peut être que de jalousie ou de regret de ne plus pouvoir en faire autant: honni soit qui mal y pense.

Un bébé jumeau dodu et joufflu, dernier produit de la Révalescière Falilières.

Toutes ces exhibitions ne valent pas une paire de jolies petites jumelles dernier modèle. Pour se permettre d'offrir un cadeau semblable à sa chère moitié, il faut bien aimer sa femme, c'est la condition sine qua non; que les bébés jumeaux et les écoliers se le tiennent pour bien dit, pas d'exploits sans cela.

Contrairement à ce qui se passait les autres années, l'hôtel du gouvernement est resté silencieux et terne: les préoccupations de l'administration absorbaient entièrement nos gouvernements. Pas plus de réceptions que de soirées. M. le gouverneur Angoulvant avait jeté tout son feu pour la confirmation de l'entente cordiale anglo-française.

Comme tout doit avoir une fin, mercredi matin Sa Majesté **Mardi-gras** était pendu, noyé et fusillé.

Après une fin aussi tragique, c'est le vrai moyen qu'il ressuscite l'an prochain plus vigoureux et plus jovial que jamais.

LES ARMEMENTS 1906

Depuis plusieurs jours, quelques goélettes sont entrées en armement et courant de la semaine les autres vont s'y mettre.

Par réception de télégrammes privés, on sait que les revues se sont passées comme d'habitude et que les départs auront lieu aux époques fixées.

Le Gallia a un certain surplus de charbon à placer. Son départ est toujours fixé pour le 26 courant. On s'attend même à avoir beaucoup d'hommes à la pouche, par suite de la diminution des armements tant métropolitains que locaux.

Les alarmistes qui prévoyaient déjà que les navires seraient arrêtés au moment de leur départ et que les jeunes gens seraient mobilisés, en sont pour leurs frais de pessimisme.

En toutes choses, il ne faut jamais voir le mal avant qu'il n'arrive, surtout quand, partout les précautions à prendre, on ne saurait l'éviter ou l'empêcher d'exister.

AVIS



Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions:

Avançons, Antirouille pour câbles en acier. — Bitord. — Câbles acier et manille, Coco pour assières, sabailles et bosses à doris, Chanvre blanc. — Funin pour ride, Drisses de pavillon. — Etoupe filée. — Fil de fer pour haubans et d'amarrage, fil d'acier très souple, fil à voiles; Funin manille. — Lignes de pêche, de loch, d'amarrage; Labellé (pour filets), Luzin et Merlin. — Orains. — Quarantenier. — Remorques et Ralingue manille, Ralingue goudronnée. — Taraud pour garnir les câbles.

Etamine pour pavillons.

E. BENATRE

A VENDRE

Un mobilier de chambre à coucher et de salle à manger, le tout en chêne et presque neuf.

S'adresser au bureau du Réveil.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M^{me} V^e Blanchandin

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.